

Création de places d'apprentissage au sein de l'administration communale

Réponse au postulat de M. Grégoire Junod

Rapport-préavis N° 2006/64

Lausanne, le 8 novembre 2006

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité, consciente de sa mission d'entreprise formatrice sur le territoire lausannois, informe des mesures qu'elle mettra en œuvre pour répondre favorablement au postulat de M. Grégoire Junod demandant de doubler le nombre de places d'apprentissage à la Ville de Lausanne d'ici 2008 (pour atteindre environ 180 places). Ces mesures vont au-delà de la demande de l'auteur du postulat puisqu'elles permettront de porter l'effectif des apprenties et apprentis à 200, mais d'ici à 2015.

Parmi les mesures proposées, la Municipalité souhaite créer un centre de formation technique qui permettra de former 48 apprentis polymécaniciens, automaticiens et constructeurs métalliques¹. Pour ce faire, le centre de formation des polymécaniciens, actuellement installé rue de Genève 34 et formant 16 apprentis, sera déplacé sur le site de Malley. Celui-ci dispose d'un espace disponible suffisant pour autant que l'on transforme et agrandisse partiellement les locaux. L'ouverture du nouveau centre de formation est prévue en août 2008. L'augmentation du nombre d'apprentis se fera progressivement, à raison de 4 engagements supplémentaires chaque année jusqu'en 2015.

Le nombre de places d'apprentissage d'employés de commerce sera également augmenté. Dans un premier temps, six apprentis supplémentaires seront formés en 2007. Grâce à l'engagement d'un formateur à 50% et moyennant une formule originale d'organisation, il sera possible de les former dans des services qui n'en avaient jusqu'alors pas les moyens. Cette augmentation devrait se poursuivre en 2008 et 2009.

Pour atteindre les premiers objectifs qu'elle s'est fixés, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'660'000 francs pour la création du centre de formation technique de Malley, le réaménagement en bureaux des ateliers de la rue de Genève 34 et l'adaptation des locaux de la rue de Genève 38 pour permettre une répartition rationnelle des effectifs dans ces deux bâtiments. Elle sollicite également un crédit spécial de fonctionnement de 63'000 francs, afin d'engager un formateur à 50% et 6 apprentis de commerce supplémentaires en 2007.

Le compte d'attente de 100'000 francs ouvert pour couvrir les frais d'études de l'aménagement du site de Malley sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement sollicité.

¹ Pour faciliter la lecture, les termes « apprenti », « polymécanicien », « formateur », etc, seront considérés dans ce préavis comme épiciènes et ne seront donc pas systématiquement accompagnés de leur équivalent féminin.

2. Table des matières

1.	Objet du rapport préavis	1
2.	Table des matières	2
3.	Préambule	2
3.1.	Réponse au postulat	3
3.2.	Autres types de formation pour les jeunes	3
4.	Création d'un pôle de formation technique sur le site de Malley	4
4.1.	Le centre de formation des polymécaniciens aujourd'hui	4
4.2.	Création d'un centre de formation pluridisciplinaire	5
4.2.1.	Filières de formation supplémentaires	5
4.2.2.	Augmentation progressive du nombre d'apprentis	6
4.2.3.	Travaux et aménagements sur le site de Malley	7
4.3.	Organisation fonctionnelle sur le site de Malley	8
4.4.	Réaménagement des ateliers de la rue de Genève 34 et du bâtiment de Genève 38	8
4.5.	Planification	9
4.6.	Aspects financiers	9
4.6.1.	Investissements	9
4.6.2.	Planification des dépenses annuelles	10
4.6.3.	Charges financières	10
4.6.4.	Plan des investissements	10
4.6.5.	Ressources humaines	10
5.	Création de nouvelles places d'apprentissage d'employé de commerce	11
5.1.	Proposition	11
5.2.	Ressources humaines et aspects financiers	11
5.2.1.	Frais d'équipement	11
5.2.2.	Frais de fonctionnement	12
6.	Préapprentissage	12
7.	Mesures pour jeunes adultes dépendant de l'aide sociale	13
8.	Reconnaissance du rôle de formateur d'apprenti au sein de l'administration	13
9.	Récapitulation des conséquences financières	14
10.	Conclusions	14

3. Préambule

En 1999, la Municipalité répondait à une motion de Mme Thérèse de Meuron, qui demandait davantage de places d'apprentissage au sein de l'administration communale², et mentionnait que des mesures seraient prises dans le cadre du projet GePeL (gestion du personnel Lausanne). Une des mesures principales a consisté à créer un poste de coordinatrice de l'apprentissage qui est entrée en fonction en juillet 2003. Sa mission première a été de soutenir les services dans la mise en œuvre de la nouvelle formation commerciale de base. Parallèlement, plus de vingt places d'apprentissage supplémentaires ont été créées. On compte désormais, tous métiers confondus, 117 apprentis, alors qu'on en recensait 88 en 1998, nombre resté stable jusqu'en 2004 (voir statistiques en annexe).

² Rapport-préavis n° 93 du 10 juin 1999, approuvé par votre Conseil dans sa séance du 8 février 2000, intitulé « Engagement et formation des apprenties et des apprentis au sein de l'administration communale. Réponse à la motion de Mme Thérèse de Meuron », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2000, T. 1, pp.121-129.

3.1. Réponse au postulat

Dans son postulat développé le 13 septembre 2005³, M. Junod déplorait le nombre insuffisant de places d'apprentissage offertes aux jeunes, dont certains se retrouvent au chômage en sortant de l'école. Il demandait à la Municipalité d'assumer ses responsabilités d'employeur et de faire un effort supplémentaire pour engager davantage d'apprentis.

La mesure la plus spectaculaire proposée à votre Conseil consiste à créer 32 nouvelles places d'apprentissage pour les polymécaniciens, automaticiens et constructeurs métalliques en aménageant un nouveau centre de formation sur le site de Malley ; ce centre formerait ainsi 48 jeunes, les 32 nouveaux postes venant s'ajouter aux 16 existant aujourd'hui, et deviendrait un des plus importants centres vaudois de formation dans ce domaine. Une autre proposition consiste à créer six places d'apprentissage d'employé de commerce supplémentaires au service du personnel en 2007, ainsi que trois à cinq places de préapprentissage.

Enfin, la coordinatrice de l'apprentissage aura pour tâche, ces prochaines années, d'approfondir, d'entente avec les services communaux, des propositions aujourd'hui à l'état de réflexions et de pistes à suivre, visant ainsi l'engagement de quelque 40 apprentis supplémentaires.

Afin de compléter le tableau, signalons qu'une nouvelle formation d'apprenti socio-éducatif (ASE) a été créée en 2005. La Ville de Lausanne a fait œuvre de pilote dans le Canton de Vaud en formant quatre apprentis dans les centres d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Avec l'engagement de trois apprenties cette année dans les centres de vie infantine (CVE), on compte désormais sept apprenties socio-éducatives en formation au sein de l'administration communale et ce chiffre devrait encore augmenter en 2007. En effet, les CVE municipaux projettent d'engager trois apprentis supplémentaires par année, de manière à occuper en permanence neuf apprentis dès 2009, soit un dans chaque CVE. Cette expérience s'étend également aux garderies privées subventionnées où quatorze apprentis, financés par le budget communal, sont entrés en fonction. Par ailleurs, la première formation CFC ASE pour adultes débutera en août 2007. Il est prévu que dix collaborateurs-trices du Service de la jeunesse et des loisirs y participent, de même qu'une collaboratrice du Service de la petite enfance.

3.2. Autres types de formation pour les jeunes

Il convient de rappeler que l'apprentissage n'est pas la seule manière pour les jeunes d'acquérir un métier. Nombre d'écoles professionnelles forment également des jeunes ; elles ont recours aux entreprises pour faire effectuer des stages à leurs étudiants. Même s'ils ne sont pas des apprentis au sens strict du terme, un effort non négligeable est demandé aux formateurs qui les encadrent et leur inculquent les aspects pratiques du métier choisi. Ainsi, chaque année, plusieurs jeunes en formation (stagiaires HES dans les domaines de la petite enfance, social, socio-culturel, stagiaires bibliothécaires ou qui attendent une formation) effectuent divers stages dans l'administration communale ; en 2006, on compte un peu plus d'une dizaine de stagiaires pour lesquels environ 35 mois de stages sont organisés.

En outre, des stages de 2 à 7 jours sont régulièrement mis sur pied par les services pour les écoliers et écolières à la recherche d'un apprentissage ; en 2006, 163 stages ont été organisés, totalisant environ 600 jours.

Ces mesures ont une incidence non négligeable sur les activités du personnel des services qui investit du temps pour encadrer ces jeunes.

³ « Postulat [ex-motion] de M. Grégoire Junod et consorts demandant de doubler le nombre de places d'apprentissage à la Commune de Lausanne d'ici à 2008 », BCC 2005, T. 2, p.709.

4. Création d'un pôle de formation technique sur le site de Malley

4.1. *Le centre de formation des polymécaniciens aujourd'hui*

Le centre de formation des apprentis polymécaniciens des Services industriels (SIL) est installé depuis la fin des années 1990 dans des locaux situés rue de Genève 34. Le centre dispose d'une surface d'environ 240 m², répartie entre un atelier, un local pour la formation à la commande numérique, une salle de cours et d'informatique, un bureau administratif pour le formateur et des sanitaires. Seize apprentis sont formés en permanence par un maître d'apprentissage (1 EPT). Le centre de formation est intégré au service du développement stratégique (SDS), à vocation transversale, qui s'occupe également des apprentis de commerce.

Dans le cadre de leur formation, les apprentis polymécaniciens collaborent régulièrement avec d'autres services techniques de la Ville, en effectuant des stages pratiques. Ces stages se déroulent durant plusieurs mois et offrent la possibilité à l'apprenti d'entrer en contact avec des professionnels. Les apprentis apportent une participation active dans les travaux de révision et d'entretien. L'usine de Pierre de Plan accueille à plein temps un ou deux apprentis pour des travaux mécaniques et électriques. Les apprentis participent chaque année durant six mois à la révision des turbines Kaplan de l'usine hydro-électrique de Lavey. Régulièrement des apprentis effectuent un stage dans les stations de pompes d'eau service (Lutry, Saint-Sulpice) pour l'entretien et pour y préparer leurs examens finaux. A l'atelier ils participent à la réalisation de divers travaux (brides et régulateurs pour le service du gaz, longues vis pour les compteurs d'eau service, réparation de l'automate de l'horloge de la Palud en 2005, par exemple).

En effet, les polymécaniciens fabriquent des pièces en métal et en matières synthétiques, des outils et des dispositifs servant à la production. Ils assemblent les pièces d'appareils, de machines ou d'installations techniques. En collaboration avec d'autres professionnels, ils traitent des commandes et des projets, développent des solutions de construction et créent des documents techniques. Ils construisent des prototypes et effectuent des essais. Ils participent aux mises en service, aux travaux de planification et de surveillance relatifs aux processus de fabrication et effectuent des travaux d'entretien. Les polymécaniciens doivent se familiariser avec différentes générations de machines et se perfectionner continuellement pour suivre l'évolution technologique : électronique, programmation et commande numérique, etc.

Les polymécaniciens travaillent seuls ou en petites équipes. Ils collaborent essentiellement avec des automaticiens et des constructeurs du bureau technique. Dans les petites entreprises, ils peuvent être associés à l'ensemble du processus de production. Dans de grandes entreprises, ils sont intégrés à une équipe spécialisée (recherche et développement, production, montage, service clientèle). La nature du travail de polymécanicien dépend donc de la spécialité et de la taille de l'entreprise qui les emploie, ainsi que du département dans lequel ils sont actifs. Au terme de leur apprentissage au sein des SIL, les apprentis polymécaniciens sont en mesure d'effectuer l'ensemble des tâches décrites plus haut.

L'apprentissage d'une durée de quatre ans est divisé en deux parties. Une partie formation de base, d'une durée de trois ans, et une seconde partie de formation approfondie spécialisée d'une année. La formation spécialisée se déroule dans une usine ou une station d'un des services techniques de la ville. L'apprenti obtient son certificat fédéral (CFC) au terme d'un travail pratique réalisé pour le service dans lequel il effectue son stage. (Exemples : horloge de la Palud, gabarit pour unité de filtration de Lutry, clés spéciales pour pompiers, etc.). La formation pratique représente environ 60% de la formation de l'apprenti polymécanicien. Elle est complétée par des cours théoriques consacrés pour la majeure partie aux branches techniques et, pour le reste, aux branches générales.

Au niveau des débouchés, les polymécaniciens ont diverses perspectives professionnelles dans l'industrie suisse des machines. Ils peuvent se spécialiser sur des machines à haute performance et de technologie de pointe, utilisées dans les industries chimique et alimentaire, dans la réalisation d'instruments médicaux, dans le traitement des eaux et dans les centrales électriques. Ils disposent d'une offre très large de perfectionnement.

4.2. Création d'un centre de formation pluridisciplinaire

La Municipalité a décidé d'augmenter l'effectif des apprentis polymécaniciens des SIL de 16 à 26 et d'engager 20 apprentis automaticiens et 2 apprentis constructeurs métalliques, pour atteindre 48 apprentis dans le centre de formation d'ici 2015. Pour accueillir un tel nombre d'apprentis, il est nécessaire de déménager le centre de formation des polymécaniciens de la rue de Genève 34 sur le site de Malley, au chemin de l'Usine-à-Gaz 19, qui abrite déjà le Magasin général des SIL (MAGESI) et les ateliers du service de l'électricité (SEL), utilisés notamment par les apprentis électriciens de réseau. Dans le cadre de ce nouveau centre, l'offre de formation sera étendue aux apprentissages d'automaticien et de constructeur métallique.

Le site de Malley dispose d'un espace suffisant pour accueillir 48 apprentis et leurs formateurs pour autant que l'on transforme partiellement les locaux. Le déménagement du centre de formation permettra de réunir sous le même toit les apprentis polymécaniciens, les futurs apprentis automaticiens et constructeurs métalliques, et les apprentis électriciens de réseau (une formation qui restera sous la responsabilité du service de l'électricité). Il permettra également des collaborations et des synergies nouvelles avec les corps de métier déjà installés sur le site, soit les mécaniciens, les peintres et les constructeurs métalliques du SEL. Ces derniers seront transférés au SDS et intégrés à la future division « ateliers et formation » qui prendra en charge la formation des apprentis.

Eauservice, de la Direction des travaux, profitera de l'aménagement du site de Malley pour déplacer ses ateliers « bornes hydrantes » et « révision des compteurs » qui sont actuellement installés rue de Genève 34 et emploient quatre personnes. Ce déplacement permettra également de nouvelles synergies et collaborations entre les métiers et avec les apprentis.

Au final, il s'agit donc de créer un véritable centre de compétences techniques sur le site de Malley. Sa mise en service est fixée à août 2008.

4.2.1. Filières de formation supplémentaires

4.2.1.1 Automaticien

Les automaticiens travaillent dans les domaines de la construction, du réglage de machines électriques, de la distribution d'énergie, de l'automation industrielle ou de la technologie des procédés industriels. En collaboration avec d'autres professionnels, ils traitent des commandes et des projets, développent ou construisent des solutions aux problèmes de réglage et d'automation. Ils participent aux travaux de planification et de surveillance relatifs aux procédures de fabrication et établissent des documents techniques. Ils construisent des appareils électriques, des machines, des installations et des systèmes d'automation, procèdent à leur mise en service ou effectuent des travaux d'entretien.

Les automaticiens travaillent dans des entreprises qui utilisent des procédés de fabrication ou de production automatisés. Ils sont tantôt dans un atelier pour la fabrication d'automates programmables, tantôt auprès des clients pour la mise en service et l'entretien d'installations de commandes automatisées. Ils collaborent essentiellement avec des ingénieurs, des électroniciens, des informaticiens et des polymécaniciens

L'apprentissage est composé d'une formation de base, d'une durée de trois ans, qui est sanctionnée par l'obtention d'un CFC. Cette formation est complétée par une formation spécialisée d'une année. Au terme de leur apprentissage au sein des SIL, les apprentis automaticiens seront en mesure d'effectuer l'ensemble des tâches décrites plus haut.

Au niveau des débouchés, les automaticiens ont des perspectives professionnelles dans l'industrie chimique et pétrochimique, l'industrie alimentaire, l'industrie des machines, le traitement des eaux, les centrales électriques, les entreprises de transports et de distribution. Ils disposent d'une offre très large de perfectionnement.

4.2.1.2 Constructeur métallique

Les constructeurs métalliques fabriquent et montent les différentes parties métalliques d'un édifice: toitures, façades, escaliers, portes, portes blindées, fenêtres, balustrades, passerelles, vérandas, devantures et grillages. Ils travaillent essentiellement l'acier, l'acier inoxydable et l'aluminium, mais également d'autres alliages et métaux, comme le verre et des matériaux isolants. Toutes les pièces et les profils (parfois de taille imposante) sont usinés sur mesure à l'atelier avant d'être transportés et montés sur le chantier. Les constructeurs métalliques réparent et procèdent aussi au remplacement partiel ou total d'œuvres métalliques détériorées. Ils travaillent en équipe et coordonnent leurs activités avec les autres professionnels du bâtiment.

L'apprentissage dure quatre ans. Il est sanctionné par l'obtention d'un CFC. Au terme de leur apprentissage au sein des SIL, les apprentis constructeurs métalliques seront en mesure d'effectuer l'ensemble des tâches décrites plus haut.

La plupart des constructeurs métalliques exercent leurs activités dans le domaine du bâtiment, de l'industrie mécanique, dans la transformation des métaux et dans l'industrie automobile. Ils peuvent également développer leur créativité et leur sens esthétique en se dirigeant vers la ferronnerie d'art, l'agencement de vitrines et de lieux d'exposition.

4.2.2. Augmentation progressive du nombre d'apprentis

Actuellement, le centre de formation des SIL engage chaque année 4 apprentis polymécaniciens en remplacement de 4 apprentis partants. L'augmentation du nombre d'apprentis se fera de manière progressive et en deux étapes.

Dans un premier temps, de 2008 à 2011, 3 apprentis automaticiens et, alternativement, un apprenti polymécanicien et un apprenti constructeur métallique supplémentaires seront engagés chaque année. La quatrième année, le centre formera donc 32 apprentis, soit 18 apprentis polymécaniciens, 12 apprentis automaticiens et 2 apprentis constructeurs métalliques.

Dans un second temps, de 2012 à 2015, 2 apprentis polymécaniciens et 2 apprentis automaticiens seront engagés en sus chaque année. Ceci portera le nombre total d'apprentis à 48 après quatre ans, soit 26 apprentis polymécaniciens, 20 apprentis automaticiens et 2 apprentis constructeurs métalliques.

	Apprentis polymécaniciens			Apprentis automaticiens			Apprentis constructeurs métalliques			Total
	engagés	partants	total	engagés	partants	total	engagés	partants	total	
2007	4	4	16							16
Etape 1										
2008	5	4	17	3	-	3				20
2009	4	4	17	3	-	6	1	-	1	24
2010	5	4	18	3	-	9		-	1	28
2011	4	4	18	3	-	12	1	-	2	32
Etape 2										
2012	7	5	20	5	3	14		-	2	36
2013	6	4	22	5	3	16	1	1	2	40
2014	7	5	24	5	3	18		-	2	44
2015	6	4	26	5	3	20	1	1	2	48

Ce planning est provisoire : en fonction des débouchés et de la demande, il pourra être engagé davantage d'apprentis dans l'une ou l'autre des professions. Seuls les totaux pour chaque année ne seront pas modifiés.

Par ailleurs, une nouvelle profession émerge sous la désignation de « mécapraticien » pour faciliter l'intégration des élèves de voie supérieure à option (VSO) qui montrent des difficultés à poursuivre une formation. Il s'agit d'une formation de polymécanicien identique au niveau pratique mais allégée

au niveau de la théorie. Pour l'instant, seuls des apprentis polymécaniciens en échec se voient proposer de terminer leur formation comme mécapraticien. A terme, il est envisagé d'étendre l'offre de formation de base à cette profession.

Il faut encore relever qu'un apprenti gestionnaire en logistique supplémentaire pourra être engagé au MAGESI grâce au surcroît d'activités qu'entraînera le centre de formation sur le site.

4.2.3. Travaux et aménagements sur le site de Malley

4.2.3.1 Agrandissement des locaux

Après réaménagement, les locaux destinés à la formation sur le site de Malley offriront une surface d'environ 1'200 m², dont plus de 400 m² obtenus en agrandissant le deuxième étage de l'atelier principal.

Les travaux prévus permettront de disposer :

- d'une zone d'atelier pour la formation des apprentis polymécaniciens ;
- d'une zone d'atelier pour la formation des apprentis automaticiens ;
- d'une zone d'atelier pour la formation des apprentis constructeurs métalliques ;
- d'une salle de cours modulable permettant d'accueillir 20 à 40 apprentis ;
- d'une salle d'informatique permettant d'accueillir 12 apprentis ;
- d'une zone de bureaux pour les formateurs et l'administration ;
- d'un abri pour vélos et scooters de 42 m².

Les espaces communs - vestiaires, sanitaires et cafétéria - seront agrandis de sorte à pouvoir absorber 50 personnes supplémentaires.

La cafétéria actuelle de 103 m² sera agrandie de 85 m² en couvrant une partie de la terrasse qui lui est attenante.

La section « éclairage public », qui occupe actuellement une partie des ateliers, sera transférée dans une zone de garage rendue disponible par l'abandon de deux véhicules lourds et qui sera réaménagée. La première porte des garages sud sera vitrée sur sa partie supérieure et une bâche isolante sera utilisée pour délimiter les espaces dans le garage (pour limiter les coûts et faciliter une éventuelle réaffectation future en garage).

4.2.3.2 Ameublement

Le mobilier comprend le matériel nécessaire à l'agencement de la salle d'informatique (à l'exception du matériel informatique lui-même), de la salle de cours et la cafétéria, ainsi que des armoires pour les vestiaires.

L'ouverture du bâtiment de Flon-Ville en août 2007 permettra de récupérer du mobilier de Beau-Séjour pour les bureaux nécessaires à l'administration du centre (6 postes de travail, comprenant chacun une étagère, un bureau, une chaise et un corps de bureau).

4.2.3.3 Achat de machines et d'équipements spécialisés

Le nombre de machines et d'équipements spécialisés sera augmenté en deux étapes. En 2007, elles devront permettre de former les 32 apprentis prévus en 2011. En 2011-2012, ces équipements seront complétés pour permettre d'accueillir les 48 apprentis prévus en 2014.

Autant que possible, les machines seront achetées d'occasion pour limiter les coûts. Il s'agit principalement de machines nécessaires à la formation de base en mécanique et à l'enseignement des principes de l'automation (appareil de commandes numériques).

L'équipement spécialisé est constitué de tout le petit outillage nécessaire à la formation.

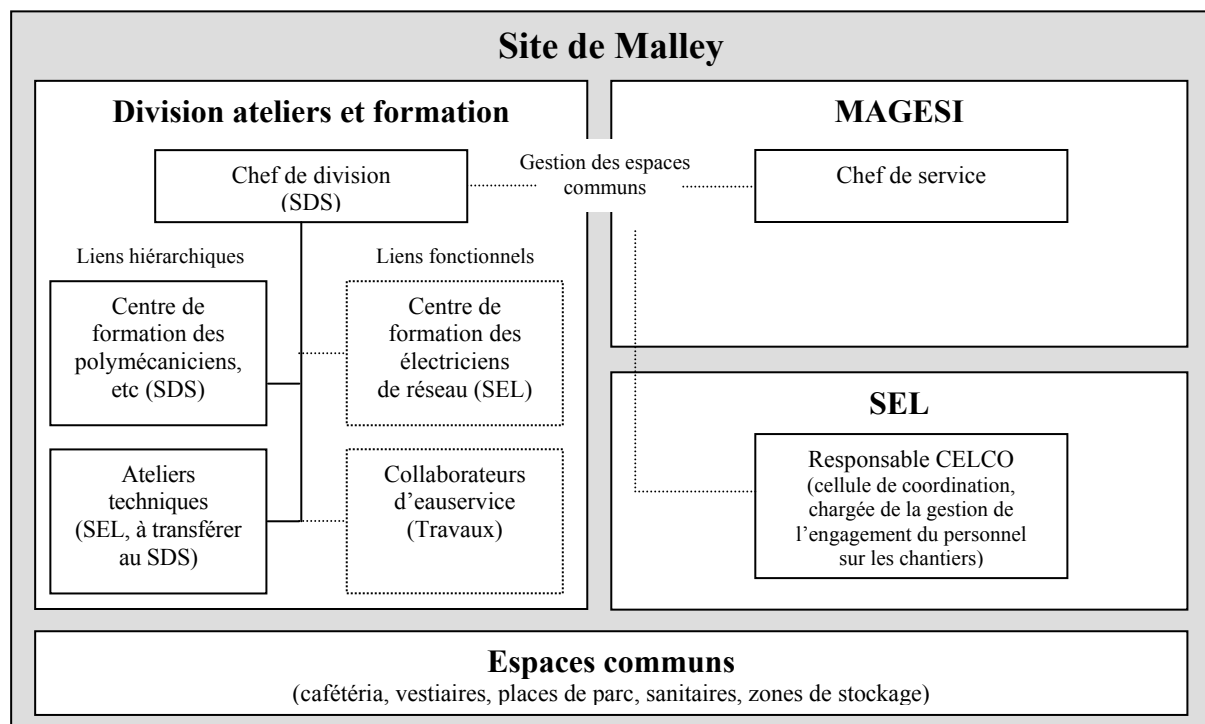
4.2.3.4 Déménagement

Le déménagement d'un atelier comportant un parc de machines lourdes nécessite le recours à une entreprise spécialisée. Le choix de cette dernière se fera sur appel d'offres. Le coût du déménagement a été devisé à 20'000 francs.

Ce montant comprend également la livraison des machines supplémentaires.

4.3. Organisation fonctionnelle sur le site de Malley

Le site de Malley accueillera des collaborateurs de deux directions de la Ville et de quatre services différents. Trois structures seront organisées séparément : le MAGESI, la cellule de coordination du service de l'électricité (CELCO) et la nouvelle division « ateliers et formation ». Cette division sera rattachée au service du développement stratégique (SDS) des SIL et dirigée par un responsable qui aura des liens hiérarchiques avec certains intervenants et des liens fonctionnels avec d'autres selon le schéma ci-dessous.



4.4. Réaménagement des ateliers de la rue de Genève 34 et du bâtiment de Genève 38

Les ateliers des polymécaniciens et d'eauservice installés rue de Genève 34 seront transformés en bureaux. Les locaux libérés seront attribués en fonction des priorités des directions concernées. Pour ce qui concerne les SIL, l'accroissement du volume des activités nécessite en tout état de cause une augmentation des locaux à mettre à disposition d'un personnel renforcé.

Le bâtiment de Genève 38, qui abrite actuellement à la fois des activités administratives et l'équipe des concierges, sera également réaménagé. Les concierges et leur équipement seront installés dans le local actuellement utilisé pour la formation des polymécaniciens à la commande numérique, et leurs stocks de matériel de consommation transférés au MAGESI.

Ces travaux comprennent essentiellement des aménagements intérieurs.

Le mobilier de bureau sera récupéré du déménagement de Beau-Séjour (14 postes de travail, comprenant chacun une étagère, un bureau, une chaise et un meuble de bureau).

4.5. Planification

Les travaux se feront en plusieurs phases :

Ateliers de Malley et espaces communs	
Mise à l'enquête	fin 2006
Début des travaux	janvier 2008
Installation dans les nouveaux locaux	juillet 2008
Mise en service du nouveau centre de formation	août 2008
Cafétéria de Malley et solde des espaces communs	2009
Réaménagement des locaux rue de Genève 34 et 38	2008-2009

L'agrandissement des ateliers est prioritaire, le centre de formation devant ouvrir en août 2008. La cafétéria sera agrandie dans un deuxième temps, en 2009, lorsque les apprentis seront au nombre de 24.

4.6. Aspects financiers

4.6.1. Investissements

	Coûts (en francs, hors TVA)
ATELIERS DE MALLEY ET ESPACES COMMUNS	2'270'000
Bâtiment	1'980'000.-
Gros œuvre 1 (structures porteuses et légères)	485'000.-
Gros œuvre 2 (fenêtres, ferblanterie, etc)	190'000.-
Installations électriques	300'000.-
Chauffage, ventilation	200'000.-
Installations sanitaires	140'000.-
Aménagements intérieurs 1 (plâtrerie, menuiserie, etc)	305'000.-
Aménagements intérieurs 2 (revêtements de sol, peinture, etc)	210'000.-
Honoraires	150'000.-
Equipement d'exploitation	120'000.-
Aménagements extérieurs	31'000.-
Frais secondaires (taxes)	8'000.-
Ameublement	131'000.-
MACHINES ET EQUIPEMENTS SPECIALISES	895'000.-
Pour les polymécaniciens	364'000.-
Pour les automaticiens	289'000.-
Pour les constructeurs métalliques	195'000.-
Equipements et logiciels informatiques	47'000.-
DEMENAGEMENT	20'000.-
REAMENAGEMENT DES ATELIERS DE GENÈVE 34	220'000.-
Ateliers des polymécaniciens	158'000.-
Local de la commande numérique	8'000.-
Ateliers d'eauservice	54'000.-
REAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE GENÈVE 38	255'000.-
Transformation du galetas	90'000.-
Transformation des locaux de la conciergerie en bureaux	45'000.-
Remplacement du monte-charge (mesure de sécurité)	120'000.-
TOTAL	3'660'000.-

La récupération du mobilier de bureau des locaux de Beau-Séjour pour équiper 20 postes de travail permet une économie de l'ordre de 60'000 francs. L'achat de machines d'occasion et l'obtention de rabais permettent également une économie, substantielle, de l'ordre de 250'000 francs.

Afin de pouvoir commencer les études préliminaires nécessaires à la présentation de ce rapport-préavis, la Municipalité a ouvert un compte d'attente de 100'000 francs⁴. Il sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement sollicité.

4.6.2. Planification des dépenses annuelles

	2006	2007	2008	2009	2010-2011
Compte d'attente	100'000.-	50'000.-			
Ateliers et espaces communs			1'620'000.-		
Cafétéria et solde des espaces communs				500'000.-	
Machines			160'000.-	285'000.-	450'000.-
Déménagement			20'000.-		
Réaménagement de Genève 34			100'000.-	120'000.-	
Réaménagement de Genève 38				255'000.-	
Total annuel	100'000.-	50'000.-*	1'900'000	1'160'000.-	450'000.-

* Dans un premier temps, l'ouverture du centre de formation était prévue pour août 2007. Elle a finalement été repoussée à août 2008. Le compte d'attente ouvert en 2006 ne comprenait donc pas les frais des mises en soumission, les honoraires du géomètre et les taxes de mise à l'enquête qui auraient pu être pris en charge par le crédit d'investissement. La Municipalité allouera donc un complément de 50'000 francs au compte d'attente pour couvrir ces charges. Il sera bien entendu balancé par imputation sur le crédit d'investissement sollicité, une fois celui-ci voté par votre Conseil.

4.6.3. Charges financières

Les charges financières, calculées sur l'investissement de 3'660'000 francs selon la méthode de l'annuité constante, avec un taux de 5% et une durée d'amortissement de 10 ans, s'élèveront à 474'000 francs.

4.6.4. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la création d'un centre de formation pluridisciplinaire sur le site de Malley figure au plan des investissements pour les années 2007 et 2008 pour un montant de 3,3 millions de francs. La différence de 360'000 francs avec le crédit sollicité s'explique par le fait que tous les devis n'étaient pas disponibles au moment du bouclage du plan des investissements et par la prise en compte dans ce rapport-préavis du coût d'adaptation des locaux de la rue de Genève 38.

4.6.5. Ressources humaines

Deux formateurs supplémentaires seront nécessaires en 2008 - soit 1 EPT pour former les apprentis automaticiens et 0,5 EPT pour compléter l'encadrement des apprentis polymécaniciens. Le formateur des automaticiens aura trois apprentis la première année ce qui lui permettra, parallèlement, de créer ses cours théoriques, son matériel pédagogique, d'organiser ses séquences de cours pratiques et de trouver les commandes internes à la Ville qui lui permettront de faire travailler les apprentis sur des projets réels. Il sera engagé début 2008 et sera chargé avant l'ouverture du centre de contrôler l'évolution des travaux, de superviser la commande, le transport et l'installation des machines et de préparer le recrutement des apprentis automaticiens.

En 2012, la mise à disposition de 0,5 EPT supplémentaire permettra de renforcer l'encadrement des polymécaniciens et des automaticiens qui seront alors au nombre de 36. En 2015, au terme du processus d'augmentation du nombre d'apprentis, chaque maître d'apprentissage aura la responsabilité de 16 apprentis, comme c'est le cas actuellement.

A court ou moyen terme, il sera nécessaire de doter la division formation et ateliers d'un secrétaire à plein temps. Pour le démarrage du centre, la gestion administrative sera assurée par le secrétariat déjà présent sur le site et par les formateurs.

⁴ Dans sa séance du 11 mai 2006, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de 100'000 francs pour couvrir les frais d'études nécessaires à l'aménagement des locaux de Malley. Cette décision, conformément à l'article 97 bis du Règlement de votre Conseil, a été transmise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 31 mai 2006.

En 2008, le 0,5 EPT de formateur pour les apprentis polymécaniciens sera pourvu par la Direction des travaux, sans augmentation d'effectif. Pour son complément d'activité, ce collaborateur supervisera les activités du personnel d'eauservice sur le site de Malley.

La formation des apprentis constructeurs métalliques sera partiellement assurée par les constructeurs métalliques déjà présents sur le site, en collaboration avec les formateurs des polymécaniciens et des automaticiens.

Les charges salariales et sociales des quatre nouveaux apprentis et du formateur pour les apprentis automaticiens seront inscrites au budget 2008.

5. Création de nouvelles places d'apprentissage d'employé de commerce

5.1. Proposition

Afin d'assurer l'augmentation du nombre d'apprentis de commerce, la Municipalité propose d'engager de nouveaux apprentis employé de commerce, ainsi qu'un formateur à 50% au service du personnel (SPeL). Cette personne aura la responsabilité, d'entente avec les services intéressés, d'organiser des tournus d'un an pour chacun de ces jeunes. Ainsi, les services dépourvus des ressources nécessaires pour engager un apprenti pendant trois ans pourront tout de même participer à la formation de jeunes sans en avoir la totale responsabilité.

En effet, la nouvelle formation commerciale de base implique un engagement très important pour le personnel d'encadrement : les apprentis doivent atteindre un certain nombre d'objectifs professionnels, présenter des unités de formation (une par année) et des situations de travail en apprentissage (deux par année). Ces conditions exigent une connaissance spécifique des domaines concernés, raison pour laquelle des stages ou tournus sont nécessaires. L'organisation proposée permettra aux jeunes de découvrir au moins trois services, dont un service s'occupant de comptabilité, pendant la durée de leur apprentissage, fixée à trois ans.

Dans un premier temps, le SPeL engagera six apprentis en 2007, qui termineront leur cursus en 2010. On peut envisager d'augmenter ce nombre pour 2008 et 2009, toujours par multiple de trois. Cela conduirait à engager à terme une douzaine d'apprentis employés de commerce supplémentaires. Le SPeL gardera une place pour un apprenti qui échouerait et devrait refaire une année supplémentaire. Il va sans dire que ces jeunes seront répartis dans des services qui n'ont pas d'apprentis actuellement (les services qui ont toujours engagé des apprentis souhaitent continuer à assumer leur engagement et leur formation).

A terme, cette formule pourrait être tentée avec des apprentis d'autres corps de métier.

5.2. Ressources humaines et aspects financiers

Un formateur sera engagé à 50% au SPeL dès mai 2007 afin de mettre en place le système et d'organiser la venue des nouveaux apprentis en juillet/août.

5.2.1. Frais d'équipement

Aucun montant n'a été inscrit au budget 2007. En effet, on évalue un montant de 5'900 francs par place de travail pour le mobilier et l'informatique, respectivement 2'900 et 3'000 francs. Toutefois, les services ont parfois déjà un bureau, voire un ordinateur, qu'ils peuvent mettre à disposition de l'apprenti. Si ce ne devait pas être le cas, le montant de l'investissement devrait pouvoir être absorbé par le budget annuel du service.

5.2.2. Frais de fonctionnement

En 2007, des frais de fonctionnement d'un total de 63'000 francs devront être inscrits au budget du SPeL par le biais d'un crédit spécial. Ils comprennent les montants suivants :

Salaire du formateur, 9 mois à 50% (mai à décembre, y compris 13^e salaire), y compris les charges sociales 37'000.-

Salaire des apprentis, prime annuelle aux formateurs dans les services, cours interentreprises, participation à l'assurance maladie et frais de matériel scolaire pour six apprentis 26'000.-

Le crédit spécial de fonctionnement de 63'000 francs se répartira de la manière suivante au budget 2007 du SPeL :

1200.301	Traitements (formateur et apprentis)	48'400.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	3'100.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	3'300.-
1200.305	Assurances accidents	100.-
1200.309.1	Primes maladie pour les apprentis	3'300.-
1200.309	Frais de matériel scolaire & cours interentreprises	4'800.-
TOTAL		63'000.-

6. Préapprentissage

Dans le cadre de la mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21), votre Conseil a accepté le rapport-préavis n° 2005/53⁵, notamment la conclusion 3 qui demandait un montant de 400'000 francs pour couvrir la formation de cinq jeunes en préapprentissage pendant une période de six ans, à prélever sur le fonds du développement durable.

Il s'agira d'accueillir cinq jeunes pour une période de formation d'une année au titre de préapprentissage. Certains adolescents, gênés par un retard scolaire ou un manque de maturité, ne sont pas encore aptes à commencer une formation professionnelle. Un préapprentissage leur permet d'entreprendre, en une année, un rattrapage scolaire et une introduction à la pratique professionnelle. Le préapprentissage est régi par l'article 18 de la loi cantonale sur la formation professionnelle du 19 septembre 1990. Il fait l'objet d'un contrat qui doit être approuvé par la Commission d'apprentissage de l'Etat de Vaud. Le préapprenant bénéficie par analogie du statut d'apprenti (allocations familiales, rémunération, vacances, horaires, etc.). Le SPeL assurera l'engagement administratif de ces jeunes, qui seront rattachés aux services techniques intéressés.

Pour rappel, la charge financière a été estimée comme suit :

- rémunération annuelle d'un préapprenant : 7'200 francs ;
- tâches d'encadrement professionnel d'un préapprenant : environ 2 à 3 heures par semaine, représentant un montant d'environ 6'000 francs par an et par préapprenant ;
- frais d'équipement d'environ 10'000 francs destinés à couvrir les besoins de l'ensemble du projet ont été également prévus.

Ce projet débutera en 2007, la coordinatrice de l'apprentissage étant appelée à trouver des services susceptibles d'accueillir et encadrer un ou plusieurs préapprenants.

⁵ Rapport préavis n° 53 du 1^{er} septembre 2005, approuvé par votre Conseil dans sa séance du 4 avril 2006, « Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne (Agenda 21) – 6^{ème} partie : économie », BCC 2006, à paraître.

7. Mesures pour jeunes adultes dépendant de l'aide sociale

Ainsi qu'elle l'a annoncé dans son programme de législature 2006-2011, la Municipalité s'engagera tout particulièrement pour l'insertion des jeunes adultes dépendant des services sociaux (revenu d'insertion). Des mesures spécifiques sont envisagées, qui proposeront les programmes de socialisation et de formation élémentaire nécessaires à certains jeunes pour pouvoir seulement envisager d'entreprendre un apprentissage. Un accompagnement spécifique renforçant l'encadrement habituel, scolaire et professionnel, viendra en outre appuyer ceux de ces jeunes qui, ayant entrepris une formation professionnelle au sein de l'administration communale, éprouveraient des difficultés particulières. Ces mesures sont en préparation et feront l'objet d'un préavis spécifique, qui sera présenté ultérieurement au Conseil communal.

8. Reconnaissance du rôle de formateur d'apprenti au sein de l'administration

Les mesures proposées, ainsi que celles à venir, ne pourront pas se réaliser sans une reconnaissance du rôle assumé par les formateurs d'apprentis au sein des services communaux. Aussi la Municipalité a-t-elle pris les décisions suivantes :

a) La responsabilité d'encadrement des formateurs sera inscrite dans leur description de poste

Buts du poste	Responsabilités principales	% moyen
Responsable de formation d'apprentis	<p>promouvoir l'apprentissage et participer au recrutement d'un ou plusieurs apprentis ;</p> <p>former le/les apprenti-s selon le programme fixé par le règlement lié à la profession choisie ;</p> <p>veiller à une juste adéquation entre la formation et les évolutions technologiques et organisationnelles ;</p> <p>veiller à la coordination entre la formation dans l'entreprise et l'enseignement professionnel ;</p> <p>organiser la formation d'un ou de plusieurs apprentis au sein de l'administration.</p>	max. 20%

b) Une indemnité annuelle de 500 francs pour tâche d'encadrement sera accordée aux formateurs, selon la nouvelle instruction administrative 40.24.

9. Récapitulation des conséquences financières

En phase finale du projet, les charges financières et les charges d'exploitation supplémentaires peuvent être évaluées comme suit pour :

- 32 apprentis du centre de formation technique de Malley (A)
- 12 apprentis au SPeL (B) et
- 40 apprentis dans les services (C) :

A/ Centre de formation technique de Malley	1'551'000.-
Charges financières (y compris réaménagement des bâtiments rue de Genève 34 et 38)	474'000.-
Traitement et charges sociales des formateurs (2 EPT)	248'000.-
Traitement et charges sociales des apprentis (32 apprentis)	480'000.-
Frais de formation, cours	49'000.-
Energie, divers	300'000.-
B/ Création de nouvelles places d'apprentissage d'employé de commerce au SPeL	233'000.-
Traitement et charges sociales des apprentis (12 apprentis)	154'000.-
Traitement et charges sociales du formateur (0.5 EPT)	61'000.-
Frais de formation, cours	12'000.-
Indemnité annuelle pour tâche d'encadrement (500.- par formateur)	6'000.-
<i>NB : Il faudra compter environ 10% d'un salaire de formateur à la place de travail pour chaque apprenti, soit environ 132'000.-</i>	
C/ Engagement de 40 apprentis supplémentaires dans les services	647'000.-
Traitement et charges sociales pour 40 apprentis supplémentaires	587'000.-
Frais de formation, cours	40'000.-
Indemnité annuelle pour tâche d'encadrement (500.- par formateur)	20'000.-
<i>NB : Il faudra compter environ 20% d'un salaire de formateur à la place de travail pour chaque apprenti, soit environ 875'000.-</i>	

Dans la mesure du possible, les services communaux s'efforceront d'obtenir les aides financières susceptibles d'être accordées en application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (art. 55).

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport préavis n° 2006/64 de la Municipalité du 8 novembre 2006 ;

où le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Grégoire Junod demandant de doubler le nombre des places d'apprentissage à la Commune d'ici 2008 ;
2. d'allouer au Service du personnel un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 de 63'000 francs afin de couvrir les frais de personnel nécessaires à l'engagement d'un formateur à 50% dès le mois de mai et de six apprentis de commerce dès le mois d'août, crédit à répartir comme suit :

1200.301	Traitements (formateur et apprentis)	48'400.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	3'100.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	3'300.-
1200.305	Assurances accidents	100.-
1200.309.1	Primes maladie pour les apprentis	3'300.-
1200.309	Frais de matériel scolaire & cours interentreprises	4'800.-
TOTAL		63'000.-

3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'660'000 francs destinés à la création d'un centre de formation technique sur le site de Malley et au réaménagement des bâtiments de la rue de Genève 34 et 38, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan des SIL :
- | | |
|---|--------------------|
| a) Centre de formation technique de Malley | 3'185'000.- |
| Immeubles administratifs | 475'000.- |
| - rue de Genève 34 | 220'000.- |
| - rue de Genève 38 | 255'000.- |
| Total | 3'660'000.- |
4. d'amortir annuellement ce montant à raison de 366'000 francs par la rubrique 7000.331 « Amortissement des dépenses d'investissement » du budget de la Direction des services industriels, service du développement stratégique ;
5. de faire figurer sous la rubrique 7000.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des services industriels, service du développement stratégique, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné au point 3 ci-dessus ;
6. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 3 le compte d'attente ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaires à l'aménagement du site de Malley.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire municipal remplaçant :
Philippe Meystre